

**COMMUNE DE
L'HORME**
Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 14 juin à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement, conformément à la loi, s'est réuni sous les présidences successives de Monsieur Philippe BERNOU, doyen de l'assemblée, puis de Madame Audrey BERTHEAS, élue Maire en séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour porté sur les convocations

Présents : BERTHEAS Audrey, CHAPUIS Laurent, OUAKKOUCHE Dalila, VINCENT Claire, NUNEZ Dominique, MACHADO Elodie, PATTE Raphaël, CLAIN Ericka, BERNOU Philippe, FRANCOIS Pascale, BERNAUD Didier, EYRIGNOUX Sophie, MILLET Gaëtan, BENMOSLY Sabrina, VINCENT Pierre, CLAVEL Anthony, HILTGUN Luca, NOTO CAMPANELLA Camille, VAZILLE Angéline, DELEZAY Olivier, CHARVIEUX Sandra, GRATESSOLE Celyne.

Absents excusés : Mme BECH Françoise qui a donné procuration à M. NUNEZ Dominique, M. ROSSI Xavier qui a donné procuration à Mme OUAKKOUCHE Dalila, Mme COFFRE Annick qui a donné procuration à Mme GRATESSOLE Celyne, M. HOSNI Mohammed qui a donné procuration à Mme CHARVIEUX Sandra et M. MARION Romain qui a donné procuration à M. DELEZAY Olivier.

Secrétaire de séance : Mme VAZILLE Angéline

En vertu des articles L. 2122-15 et R. 2121-4 du CGCT, jusqu'à l'élection du Maire et des Adjointes au Maire, l'ordre est déterminé compte tenu du mode de scrutin et du résultat des élections par la priorité d'âge ainsi qu'il suit :

Nombre de Conseillers	
En exercice	27
Présents	22
Voisins	27

Délibérations : 2024-33
Objet : Institution & vie
politique : Election du Maire



NOM	PRENOM	Date naissance	Ordre Age	DOMICILE	VILLE
BERNOU	Philippe	10/09/1954	1	1, allée des Rouardes	L'HORME
BECH	Françoise	06/01/1957	2	24, rue d'Onzion	L'HORME
COFFRE	Annick	13/01/1957	3	29 rue André Langard	L'HORME
NUNEZ	Dominique	04/01/1958	4	2, allée des Rouardes	L'HORME
OUAKKOCHE	Dalila	11/04/1958	5	4, allée des Coquelicots	L'HORME
HOSNI	Mohammed	22/12/1960	6	4 rue de Voron	L'HORME
FRANCOIS	Pascale	12/03/1968	7	60 Route des Côtes	L'HORME
DELEZAY	Olivier	26/09/1968	8	96 Route des Cotes	L'HORME
CHARVIEUX	Sandra	03/10/1969	9	70 bis, rue d'Onzion	L'HORME
BERNAUD	Didier	25/10/1969	10	11 Allée des Charme	L'HORME
VINCENT	Claire	22/03/1970	11	38, chemin de Paradis	St CHAMOND
CHAPUIS	Laurent	04/08/1970	12	3, impasse du Jarez	L'HORME
EYRIGNOUX	Sophie	26/09/1974	13	15 rue du Pilat	L'HORME
PATTE	Raphaël	18/03/1977	14	Les Côtes du Fay	L'HORME
GRATESSOLE	Celyne	11/07/1977	15	3 rue de la Libération	L'HORME
MILLET	Gaëtan	25/01/1982	16	13 Chemin de Beauregard	L'HORME
BERTHEAS	Audrey	25/06/1982	17	4 Allée des Acacias	L'HORME
ROSSI	Xavier	06/02/1984	18	5 bis Allée des Pins	L'HORME
BENMOSLY	Sabrina	18/04/1986	19	2 Impasse des Coteaux	L'HORME
CLAIN	Ericka	01/12/1986	20	73 Avenue Louis Pasteur	L'HORME
MACHADO	Elodie	14/08/1987	21	7 rue Louis Magnard	L'HORME
VINCENT	Pierre	04/02/1989	22	1 Allée des Coquelicots	L'HORME
MARION	Romain	13/09/1989	23	24 bis Avenue Louis Pasteur	L'HORME
CLAVEL	Anthony	04/05/1990	24	38 rue d'Onzion	L'HORME
HILTGUN	Luca	30/08/1992	25	8 Allée des Mimosas	L'HORME
NOTO CAMPANELLA	Camille	01/10/1999	26	6 Cours Sainte-Hélène	L'HORME
VAZILLE	Angéline	15/10/2001	27	11 allée des Coquelicots	L'HORME

Monsieur Philippe BERNOU, doyen de séance, procède à l'appel nominal des membres du conseil et a dénombré :

- Présents à la séance tous les Conseillers Municipaux à l'exception des absents suivants
- Absents : Mme BECH Françoise, M. ROSSI Xavier, Mme COFFRE Annick, M. HOSNI Mohammed, M. MARION Romain

et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire et a rappelé qu'en application des articles L.2122-4, L. 2122-5 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président invite le Conseil Municipal à désigner deux assesseurs pour l'assister dans cette élection et constituer le bureau. Sont désignés : Madame CHARVIEUX Sandra et Madame NOTO CAMPANELLA Camille.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote et a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie.

Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le Conseiller Municipal a déposée lui-même dans l'urne.

Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	27
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	6
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	21
e. Majorité absolue ¹	11

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Audrey BERTHEAS	21	Vingt et un

Madame Audrey BERTHEAS a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

L'HORME, le 19 juin 2024

Mme Le Maire,

La secrétaire de séance,

Audrey BERTHEAS




Angéline VAZILLE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201105-20240619-2024-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2024
Publication : 21/06/2024